



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

Suite à la reprise des activités de l'association Rencontre, Loisirs et Cultures (RLC), la Ville de Sion met au concours un poste d'

animateur-trice responsable du RLC

taux d'activité 80 %

auprès du service des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Missions principales

- assurer la responsabilité du management du secteur RLC et la conduite de ses collaborateurs ;
- identifier les besoins des jeunes sur l'ensemble du territoire communal et contribuer à l'émergence de nouvelles offres pour, par et avec les jeunes en collaboration avec le secteur jeunesse du service ;
- conduire la réalisation sur le terrain des objectifs politiques définis dans le cadre de la politique jeunesse sédunoise y compris en exerçant des activités d'animation et d'éducation.

Conditions d'engagement

- être titulaire d'un bachelor HES d'éducateur-trice social-e ou d'une formation jugée équivalente ;
- être au bénéfice d'une formation (CAS/DAS) en conduite d'équipe ;
- avoir une expérience confirmée du monde associatif et de l'animation auprès des jeunes ;
- justifier de bonnes connaissances des outils bureautiques courants et des réseaux sociaux ;
- être doté des compétences sociales et aptitudes suivantes : sens de l'organisation, des responsabilités et de la discrétion, esprit méthodique, résistance au stress et polyvalence, facilité dans les contacts humains et aptitude à travailler de manière indépendante ou en équipe, aisance dans les tâches administratives et rédactionnelles.

Entrée en fonctions : à convenir.

Traitement

Selon le règlement du personnel de la Ville de Sion et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de fonction et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Blaise Crittin, chef du service des sports, de la jeunesse et des loisirs, tél. 027 324 12 61.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « Animateur resp. RLC » à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 21 mars 2016**.

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 1^{er} mars 2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE